

Convocation de l'assemblée paroissiale

Elections paroissiales

Conformément aux articles 14 et 19 du Règlement ecclésiastique de l'Eglise Evangelique Réformée du canton de Vaud, l'assemblée paroissiale de Granges et environs est convoquée le

Dimanche 7 avril 2019
à l'issue du culte de 10h00 à l'église de
Granges-Marnand

avec l'ordre du jour suivant :

Pour la législature 2019 – 2024,

1. Election des membres du bureau de l'assemblée paroissiale
2. Election des membres de la commission de gestion et des finances
3. Election des délégués et déléguées à l'assemblée régionale
4. Election des membres laïques du conseil paroissial

Le bureau de l'assemblée paroissiale